Séance n° 3

Procès-verbal de la séance du **02 février 2012**

Compte-rendu des thèmes traités dans le chapitre :

Réservé à l'administration

I – Conseil d'administration :

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 29/11/2012 et de l'ordre du jour :

Adopté à l'unanimité des 17 présents

II - GESTION FINANCIERE

II.1 Décisions budgétaires Modificatives pour info :

Monsieur le Gestionnaire présente les Décisions Budgétaires Modificatives 16 à 20.

Il précise que le basculement de la DBM 18 du Fonds Social Cantine vers le Fonds Social Collégien pour payer les factures de transport et explique le réajustement des crédits de la DBM 20 (variation des produits scolaires)

II.2. Avenant Contrat SOCOTEC:

Monsieur le gestionnaire précise qu'il y a obligation depuis 2009 de faire un contrôle du bilan énergétique de la chaudière tous les deux ans. Montant de l'avenant : $370 \in$.

Vote à l'unanimité des 17 présents.

ACTE n ° 1

II.3. Renouvellement adhésion au F.L.E.S:

Monsieur le Principal précise que cette structure est une association d'employeurs de personnels en contrat aidé qui œuvre pour la formation et l'insertion de ces personnels précaires. L'adhésion est de 160 €

Vote: 15 pour (M. le Principal et Mme GOUZIL ne participant au vote)

ACTE n ° 2

II.4. Modification de l'<u>E.P.C.P</u> (Etat Prévisionnel de la Commande Publique.

Monsieur le Gestionnaire indique une modification de la ligne EPS, soit le passage de $1\,500\,\in$ à $6\,500\,\in$ suite à une attribution de subvention par le Conseil Général

Vote: Vote à l'unanimité des 17 présents

ACTE n ° 3

III - PREPARATION DE RENTREE 2012/2013

III. Dotation Globale Horaire et projet de structure

Monsieur le Principal expose la répartition de la DGH entre les heures poste et les H.S.A.

Il présente d'abord les prévisions des effectifs pour 2012 /2013 :416 pour le collège, 60 en segpa, 10 pour le dispositif ULIS, soit 486 élèves. Cette augmentation des effectifs aura des implications sur le fonctionnement de l'établissement, notamment pour la demi-pension.

Monsieur le Principal présente la structure collège : 6e : 5 classes, 5è : 4 classes, 4è : 4 classes et 3è : 3 classes. Il précise qu'il y a depuis plusieurs années des départs importants à la fin de la 4ème d'où un écart important entre les effectifs entre la 4è et la 3è

Il présente ensuite la structure SEGPA avec une dotation de 111 heures poste et 28 HSA, pour l'ULIS de 21 heures poste et 4 HSA et pour le collège de: 438 heures poste et 43 HSA soit 481 HEURES

Monsieur le Principal expose la répartition des heures de la dotation telle qu'elle a été actée par la commission permanente du jeudi 26 janvier 2012. (par exemple en maths : en 6è : 4 heures, en 5e et 4e : 3,5 heures, en 3e : 4 heures)

Un représentant des enseignants fait remarquer que 12h sont consacrées à l'ATP/Accompagnement personnalisé en 6ème pour un besoin de 10 h. Monsieur Principal en prend note et précise que la répartition des heures d'aide sera affinée avec le conseil pédagogique. L'essentiel réside dans la répartition des heures poste.

En ce qui concerne la SEGPA, Monsieur le Principal fait remarquer que la dotation est pratiquement identique à celle de cette année. Il précise que 10 HSA seront transformées en HSE pour la concertation de l'équipe pédagogique. Il présente ensuite les implications en termes de postes (Compléments de services reçus et donnés)

Vote : à l'unanimité des 17 présents

ACTE N°4

V - PROJET D'ETABLISSEMENT :

Projet d'objectifs de la contractualisation 2012-2016.

Monsieur le Principal présente les propositions d'objectifs pour la contractualisation 2012-2016 suite aux travaux du conseil pédagogique du 13 janvier 2012. Il précise que les objectifs 3 et 4 seront fusionnés suite à une nouvelle proposition de l'équipe avec un nouvel intitulé :

Cette modification suppose une nouvelle présentation de la situation et des critères d'évaluation qui devront être précisés lors de la concertation le 7 février prochain.

Monsieur le Principal indique que ces objectifs seront proposés à M. l'Inspecteur d'Académie le 14 février lors d'une réunion bilatérale à la suite de laquelle seront arrêtés les objectifs et les indicateurs retenus pour cette nouvelle période de la contractualisation.

VI - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

| Monsieur le Principal présente le document PPMS (Plan Particulier de Mise |
|--|
| en Sûreté) dont doivent se doter tous les établissements scolaires. Il précise |
| que l'établissement sera aidé dans l'étude et la rédaction des procédures par |
| Mme l'infirmière, conseillère technique auprès de Monsieur l'Inspecteur |
| d'Académie lors de la concertation du 7 février 2012. |

L'infirmière scolaire, les 'équipes des agents et de la Vie Scolaire seront particulièrement impliquées mais aussi les enseignants au travers de leur démarche pédagogique de sensibilisation aux risques majeurs.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Principal clôt la séance à 18 h15